



L'an deux mil vingt, le mardi 30 juin à 18h, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Bauzille de la Sylve s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur le Maire, Grégory BRO

**Présents** : Grégory BRO, Ascencio FERNANDEZ, André VEYRAT, Pascal THEVENIAUD, Marie-Odile ANTIGNAC, Benoît BELTRA, Anne BOUDES, Camille COMIN, Patrice COSTE Antoine FERNANDEZ, Marcel LAUTIER, Guy MOUCHERAUD, Pascal PATE, Audrey PREGET, Xavier VERGNES.

Madame Marie-Odile ANTIGNAC est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du précédent procès-verbal qui est approuvé à l'unanimité.

Il propose de rajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Commission d'appel d'offre
- Nomination du délégué au service de l'eau de la CCVH

### **Covid-19 :**

Monsieur le Maire fait un point sur l'évolution de la situation face au Covid 19. En effet, le protocole s'est assoupli. Concernant le marché, seules les bornes de distribution de gel hydroalcoolique restent à la disposition des clients.

L'école a réouvert ses portes à tous les élèves pour les 15 jours restant, sans consignes particulières autres que le lavage régulier des mains et le port du masque pour les enseignants et personnel scolaire. Une distanciation est maintenue pour les élèves uniquement pour le face à face. Le personnel supplémentaire recruté pour la désinfection des locaux pendant l'épidémie est maintenu.

Monsieur le Maire explique aux conseillers que toutes les dépenses liées au Covid-19 devraient être remboursées par l'Etat sur les 3 prochaines années.

Il propose à l'assemblée d'équiper toutes les salles municipales de colonnes de gel à pied pour la rentrée de septembre : bibliothèque, salle de classe, salle chaussettes, maison des associations, salle des fêtes, agence postale, mairie, église, école (x2) et EHPAD, soit 12 bornes. Nous avons déjà quatre bornes il resterait donc 8 bornes à acheter. Grâce à cet achat groupé nous avons pu négocier un prix intéressant.

### **Le Sivu Costabelle :**

Monsieur le Maire félicite Marie-Odile ANTIGNAC, nouvelle présidente du SIVU.

Le secrétariat déménage son bureau de Popian pour s'installer à la mairie de Saint Bauzille.

D'ores et déjà le SIVU est mobilisé sur les travaux à réaliser durant l'été (climatisation, peinture et achat de matériel tel que chambre froide, aspirateur, lave-vaisselle) et préparer au mieux l'accueil des élèves pour la prochaine rentrée.

### **EHPAD :**

Le nouveau Conseil d'Administration composé de membres élus et non-élus a été mis en place.

Le vote du budget du CCAS a eu lieu lors de son 1<sup>er</sup> conseil ainsi que le choix des travaux nécessaires pour limiter l'importante source de chaleur de la cage vitrée de l'escalier. Les travaux consistent au collage d'un film anti UV sur les vitres.

Concernant la Covid-19, les mesures sont également plus souples mais nous restons extrêmement vigilants. Les décisions prises par le médecin coordinateur et la directrice sont ensuite soumises au président et vice-présidente.

Le parc a été réouvert et les activités reprennent peu à peu mais l'accès à l'établissement reste interdit aux visiteurs sans autorisation.

Le repas avec les familles, habituellement organisé en début d'été, n'aura pas lieu cette année.

## **Travaux 2020 :**

Monsieur André VEYRAT, délégué aux travaux, expose à la nouvelle équipe les travaux déjà prévus et organisés pour 2020 :

- La 4<sup>ème</sup> tranche de la sonorisation (haut-parleurs chemin de l'Ermitage)
- La réfection des sanitaires de la mairie
- Le marquage au sol et signalisation (stationnement et pose de panneaux)
- Finir l'aménagement du hangar des anciens lavoirs
- La création d'un rond-point au carrefour des chemins des Mages, Peyroux et Tabaussac
- La réalisation d'un caniveau pour les eaux pluviales chemin de la Pensière
- La réfection du chemin des Dourmettes et du chemin des Condamines.

Monsieur le Maire propose le vote de plusieurs devis concernant ces travaux.  
Voté à l'unanimité.

Concernant l'urbanisme, Monsieur Veyrat explique qu'il faudra travailler sur le règlement de voirie ainsi que revoir et corriger certains éléments du PLU.

## **Festivités :**

Monsieur le Maire rappelle que lors du précédent conseil il avait été décidé d'annuler toutes les festivités jusqu'au 15 juillet. Il propose aux conseillers de réfléchir et débattre au sujet du maintien ou non des festivités à venir.

A l'unanimité, le conseil décide d'annuler le marché au terroir et la fête des vendanges.

Cependant, concernant la fête des vendanges, la commission animation propose de réfléchir à une possibilité d'organiser une animation musicale et repas mais uniquement le dimanche midi.

## **Débat d'orientation budgétaire :**

Les différentes commissions sont appelées à faire part de leurs souhaits et besoins financiers pour 2020 et 2021.

## **Vote des taxes :**

Monsieur le Maire propose le maintien des taux des différentes taxes locales, conformément à l'engagement pris en 2014.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir le taux actuel des 3 taxes, à savoir :

- Taxe d'habitation : 14,85%
- Taxe foncier bâti : 21,32%
- Taxe foncier non bâti : 86,12%

## **Compte de gestion 2019 :**

Monsieur le Maire expose le Compte de Gestion, il présente le résultat suivant :

Reprise résultat antérieur :

- Investissement : -445 154,04 €
- Fonctionnement : 475 026,33 €

Résultat de l'exercice 2019 :

- Investissement : 130 920,10 €
- Fonctionnement : 125 062,39 €
- 

Résultat de clôture 2019 :

- Investissement : -314 233,94 €
- Fonctionnement : 600 088,72 €

### **Compte administratif 2019 :**

Exposé par Monsieur Ascencio FERNANDEZ, délégué aux finances, le Compte administratif 2019 présente le résultat suivant :

INDICATEURS	EXERCICE PRECEDENT 2018	EXERCICE 2019	RESULTAT DE CLOTURE 2019
Investissement	-445 154,04	130 920,10	-314 233,94
Fonctionnement	475 026,33	125 062,39	600 088,72
TOTAL	29 872,29	255 982,49	285 854,78

Il est proposé l'affectation de résultats suivante :

- Section de fonctionnement : 600 088,72 €  
à l'article 1068 : 101 233,94 €  
à l'article 002 : 498 854,78 €
- Section d'investissement : à l'article 001 : -314 233,94 €

Il est ensuite procédé au vote dès que Monsieur le Maire est sorti de la salle.  
Le compte administratif 2019 est approuvé à l'unanimité.

### **Commission d'appel d'offre :**

Monsieur le Maire explique que la Trésorerie de Gignac nous demande de désigner les membres de la commission d'appel d'offres. Il propose de nommer les membres de la commission travaux.  
Adopté à l'unanimité.

### **Délégué au service de l'eau de la CCVH :**

Monsieur le Maire propose de nommer le délégué et le suppléant au service de l'eau de la CCVH.  
Après en avoir délibéré, Guy MOUCHERAUD sera délégué et Marcel LAUTIER suppléant.

### **Questions diverses :**

Monsieur le Maire explique aux conseillers que nous avons reçu une demande de stationnement de taxi et propose aux conseillers de donner leur avis.

A l'unanimité, le conseil décide de ne pas donner de suite favorable à cette requête.

Monsieur le Maire fait part aux conseillers de la visite du Sous-Préfet à Saint Bauzille. Après lui avoir montré tous les travaux réalisés sur les bâtiments concernant l'accessibilité et payé en parti par la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, enveloppe laissée à la discrétion du Sous-Préfet pour aider les petites communes) la discussion s'est poursuivie dans le bureau du Maire. Plusieurs thèmes ont été abordés (agrandissement de l'EHPAD, aménagement du terrain des Camps Barrats, protection de la population...). Le Sous-Préfet promet un appui et un soutien financier à tous ces projets

La séance a été levée à 20h45

Le Maire  
Grégory BRO

La secrétaire de séance  
Marie-Odile ANTIGNAC